

Julien Frayssignes

Démarches de qualité et développement territorial: quels apports pour la géographie rurale? L'exemple des AOC fromagères françaises

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Centre pour l'édition électronique ouverte

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Julien Frayssignes, « Démarches de qualité et développement territorial: quels apports pour la géographie rurale? L'exemple des AOC fromagères françaises », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 83/4 | 2008, mis en ligne le 31 décembre 2011. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index7055.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon
<http://geocarrefour.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://geocarrefour.revues.org/index7055.html>
Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon et pour Revues.org
(Centre pour l'édition électronique ouverte)
© Géocarrefour

Julien
FRAYSSIGNES

UMR Dynamiques Rurales
Institut Agronomique
Méditerranéen
Montpellier

Démarches de qualité et développement territorial : quels apports pour la géographie rurale ? L'exemple des AOC fromagères françaises

MOTS CLÉS

Développement territorial, ancrage territorial, qualité, ressource, coordination, AOC, géographie rurale

KEY WORDS

Territorial development, territorial base, quality, resource, coordination, AOC, rural geography

RÉSUMÉ

A partir des résultats issus d'un travail de thèse en géographie consacré aux AOC fromagères françaises, cet article vise à proposer une approche en partie renouvelée des dynamiques de développement territorial en milieu rural. La demande professionnelle à l'origine de la recherche nous a amené à élaborer un modèle d'analyse faisant appel à des concepts économiques. Fondé sur une réflexion épistémologique originale, ce dialogue disciplinaire permet de revisiter un certain nombre de notions au cœur du processus de développement, parmi lesquelles la ressource et la coordination. Plus largement, notre démarche a vocation à s'inscrire dans le courant de la « géographie de la qualité », composante à part entière de la géographie rurale pour l'analyse des dynamiques agricoles et agroalimentaires.

ABSTRACT

From the results of a PhD in geography devoted to French AOC cheeses (Appellation d'Origine Contrôlée), this article aims to propose a partially new approach to the analysis of the processes of territorial development in rural areas. Arising from a demand from producers, this research led us to build an analysis model using economic concepts. Based on original epistemological ideas, various notions at the heart of the development process were reconsidered; these included 'resource' and 'coordination'. More widely, this initiative lies within the field of the 'geography of quality', an essential component of rural geography for the analysis of agricultural and agro-food dynamics.

1 - Nous envisagerons ici le terme de ressource à travers sa dimension immatérielle (savoirs, compétences, image...), et non pas dans le sens des ressources naturelles de la géographie classique.

Les tendances observées dans la plupart des espaces ruraux des pays industrialisés (urbanisation, pression touristique) posent la question même du statut de l'espace rural. La campagne fait l'objet d'attentes sociétales fortes. Ces bouleversements interrogent directement les géographes ruralistes : si l'objet de la discipline demeure fondamentalement le même, les champs de recherche, les méthodes et surtout les catégories spatiales sont profondément remis en cause. Dans ce contexte scientifique incertain, les notions même d'espace rural et de ruralité sont questionnées. Si le recours à une telle terminologie est toujours légitime, l'influence urbaine tend à nuancer la spécificité d'une géographie rurale dont le champ d'investigation ne serait plus que le résultat de rapports sociaux et d'actions liés principalement à un processus de métropolisation.

Autrefois dominante dans les espaces ruraux, l'activité agricole a elle aussi connu de profonds bouleversements. Le poids démographique et politique des agriculteurs s'est ainsi fortement réduit pour laisser place à des catégories socioprofessionnelles plus diverses. Pour autant, l'agriculture demeure dans les campagnes une activité non négligeable. D'une part, en termes d'occupation spatiale, l'impact de l'activité agricole reste visible. D'autre part, dans les espaces ruraux qualifiés de fragiles, elle représente une activité porteuse de potentialités pour le développement. Notre contribution s'inscrit donc dans les aspects liés au monde économique et à l'emploi en milieu rural, aspects qui sont au cœur des questions de développement territorial. Trop peu souvent mobilisée, cette entrée « productive » s'avère en

effet tout aussi pertinente que l'entrée résidentielle, comme l'explique N. Mathieu : « *Il faut donc se demander pourquoi la question de "l'emploi" et des nouvelles ressources créatrices de travail n'est pas spontanément considérée comme une tendance lourde de l'espace rural ? Comment expliquer le fait que (...) l'entrée frontale par les dynamiques de l'emploi et du travail est contestée, tandis qu'est privilégiée la fonction résidentielle de l'espace rural ?* » (Mathieu, 1995, p. 12).

Afin de concrétiser notre démarche, nous nous appuyons sur un travail de thèse consacré à l'inscription des AOC fromagères françaises dans les dynamiques de développement territorial (Frayssignes, 2005). Ce sont toutefois moins les indicateurs construits lors de ce travail que les perspectives épistémologiques qui nous intéressent ici. Il s'agit en effet de prendre du recul par rapport au travail lui-même et d'identifier ses apports et son positionnement vis-à-vis de la géographie rurale. Fondée sur une approche pluridisciplinaire, la recherche a en effet permis de proposer une lecture renouvelée des dynamiques de développement en milieu rural. Loin de « noyer » la géographie, ce dialogue avec les autres sciences sociales permet au contraire de mieux situer la discipline dans le champ du développement, en réinterrogeant notamment la notion de ressource, traditionnellement laissée aux économistes¹.

Notre démarche milite également pour l'affirmation et le renforcement de ce que nous nommons la « géographie de la qualité », dont le but serait d'observer les processus de qualification

territoriale liés aux activités agricoles et agroalimentaires, elles-mêmes touchées par une préoccupation accrue en matière de qualité des produits (Pilleboue, 1999). Courant à part entière de la géographie rurale, cette géographie de la qualité doit être envisagée comme une clé de lecture de la spécificité des dynamiques de développement en milieu rural, aussi bien au niveau des acteurs impliqués que des formes de coordination et des ressources mobilisées.

Ainsi, il s'agira dans un premier temps d'explicitier d'une part les enjeux de la recherche, fondée au départ sur une demande professionnelle, et d'autre part le modèle théorique construit pour répondre à cette demande. Élaboré à partir d'emprunts à d'autres sciences sociales, ce modèle témoigne malgré tout d'une réelle préoccupation épistémologique, notamment en termes d'appartenance à la discipline géographique. C'est dans une seconde partie que seront abordés les apports de notre démarche pour l'analyse de la question du développement rural, notamment à travers deux notions fondamentales : la ressource et la coordination. Enfin, une dernière partie permettra d'inscrire la recherche dans le courant de la géographie de la qualité, courant qu'il s'agira d'identifier et de caractériser au préalable. Dans les questionnements à l'œuvre au sein de la communauté des géographes ruralistes, ce courant doit apporter toute sa contribution à la compréhension des espaces et des sociétés rurales, en particulier sous l'angle de l'emploi et des activités économiques.

D'UNE DEMANDE D'ÉVALUATION À LA CONSTRUCTION D'UN MODELE FONDÉ SUR LA NOTION D'ANCRAGE TERRITORIAL

La demande professionnelle émanant du secteur laitier, renforcée en cela par un contexte institutionnel et commercial particulier, est à l'origine du questionnement. Élaboré comme une grille de lecture, le concept d'ancrage territorial s'est efforcé de répondre à ces attentes.

Les attentes des professionnels : l'impact territorial des filières de qualité

Fondé sur un principe de non-reproductibilité, le concept d'appellation d'origine est aujourd'hui au cœur d'enjeux économiques et commerciaux de dimension internationale. La fixation spatiale d'une activité agricole et agroalimentaire induite par la présence d'une aire géographique protégée et reconnue par voie réglementaire interdit en principe la fabrication du produit considéré dans un autre territoire.

Notre travail a comme préalable une demande professionnelle directement liée à la spécificité juridique de cet outil². Pour les responsables nationaux de la filière laitière, et en particulier des filières AOC, l'enjeu principal résidait dans la construction d'indicateurs permettant de mesurer

la contribution des produits d'appellation aux dynamiques de développement, et de disposer ainsi d'arguments susceptibles de conforter leur légitimité. En outre, le développement figure parmi les missions assignées aux produits sous signe de qualité par le législateur. Le Code rural stipule ainsi que « *la politique conduite dans le domaine de la qualité et de l'origine des produits agricoles (...) doit répondre aux objectifs suivants (...) : fixer sur le territoire la production agricole et alimentaire et assurer le maintien de l'activité économique, notamment en zones rurales défavorisées* »³.

Ces attentes sont donc à l'origine de l'élaboration d'une grille de lecture permettant de caractériser les bénéfices induits par les AOC. Toutefois, une évaluation en termes d'impact était d'autant plus nécessaire qu'à l'échelle européenne et internationale, le principe même de l'appellation d'origine est discuté – voire contesté – par de nombreux interlocuteurs et pâtit de ce fait d'un manque récurrent de légitimité. Il convient donc de s'arrêter quelques instants sur le statut ambigu des Indications géographiques (IG) au sein de la Politique agricole commune (PAC) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les Indications Géographiques au sein de la PAC et de l'OMC

En dépit du règlement de 1992 instituant les Appellations d'origine protégées (AOP) et les Indications géographiques protégées (IGP)⁴, la PAC n'a jamais réellement pris en compte la spécificité des dispositifs nationaux de protection juridique des produits. Cette relative ignorance concerne tout particulièrement la production laitière.

D'une part, malgré un récent rééquilibrage, la prime liée à la production de maïs demeure sensiblement plus élevée que la prime à l'herbe. Or, dans un souci de cohérence, la plupart des AOC s'efforcent depuis plusieurs années de privilégier le recours à l'herbe dans l'alimentation des animaux (pâturage, fourrage). Dans ce contexte récemment aggravé par la hausse du cours des céréales, il est très délicat d'inciter les producteurs à modifier leurs pratiques et à abandonner l'ensilage. Les démarches de révision des cahiers des charges sont ainsi rendues difficiles. De plus, la probable disparition des quotas laitiers en 2014 pourrait causer d'importants déséquilibres dans des zones déjà fragilisées par la restructuration de la production. Même si le contexte actuel apparaît plus favorable⁵, la probable baisse de la rémunération des producteurs semble inéluctable.

Fondée sur les principes de découplage des aides (versement des aides non liées aux quantités produites) et d'écoconditionnalité (respect de normes environnementales, paysagères et qualitatives), la réforme de la PAC découle des négociations menées au sein de l'OMC au sujet de

2 - La thèse a été réalisée dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) signée avec le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL). Le Conseil national des appellations d'origine laitières (CNAOL) a également participé au suivi de la recherche. L'étude a porté sur quatre régions : Basse-Normandie, Centre, Savoies et Sud-Aveyron, soit 15 AOC en tout.

3 - Article L 640-1 du Code rural, Livre VI, Partie IV : valorisation des produits agricoles ou agroalimentaires.

4 - Règlement (CEE) n°2081/92 du Conseil, du 14 juillet 1992, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires.

5 - Après plusieurs années de baisse, 2007 a vu une remontée spectaculaire des cours du beurre et de la poudre, ce qui a provoqué une hausse du prix de base pour les producteurs.

6 - Parmi les principaux membres : Argentine, Brésil, Canada, Nouvelle-Zélande.

7 - Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

8 - Organisation for an International Geographical Indications Network.

9 - Nul besoin d'insister sur les opportunités économiques considérables qu'engendrerait la reconnaissance des indications géographiques à l'OMC pour l'ensemble des pays en développement.

l'agriculture. Or, au sein de cette instance, la non prise en considération des appellations d'origine se transforme fréquemment en contestation frontale, notamment de la part de pays libéraux (États-Unis, Groupe de Cairns⁶...) qui y voient un système protectionniste faisant entrave au libre-échange.

Les négociations ayant trait aux droits de propriété intellectuelle ont donné lieu en 1994 à l'accord ADPIC⁷ et introduit une protection pour les produits alimentaires porteurs d'une indication géographique. Toutefois, si les vins et spiritueux sont bien protégés, les négociations achoppent au sujet de l'extension de cette protection aux autres produits, au premier rang desquels figurent les fromages. Pour les partisans des IG, une protection contre les imitations est légitime et s'inscrit dans une démarche patrimoniale. À l'inverse, les adversaires de ce système estiment que seul le droit des marques commerciales peut réguler les échanges. Aujourd'hui regroupés au sein du réseau Origin⁸, des producteurs du monde entier tentent de faire reconnaître leur spécificité vis-à-vis du droit international. Si dans ce clivage les dimensions culturelle et historique sont importantes, les enjeux sont avant tout économiques et commerciaux.

Ainsi, tout l'enjeu réside dans le fait d'octroyer aux IG une portée juridique équivalente aux marques dans les échanges, et de les faire sortir de leur actuel statut d'exception. C'est donc dans cette perspective que s'est inscrite notre recherche : la légitimation globale des IG ne doit pas uniquement se faire sur le terrain commercial, mais doit également mobiliser d'autres types d'arguments. C'est pourquoi le concept d'AOC peut – et doit – être appréhendé comme un outil de développement agricole et rural⁹.

Le modèle théorique de l'ancrage : une appréhension renouvelée du territoire

Les fondements théoriques de notre démarche se sont inscrits dans le « paradigme territorial » ayant émergé dans les sciences sociales après les années 1970. Transversal à l'ensemble des sciences sociales, le champ des relations entre activités économiques et dynamiques territoriales a connu d'importants bouleversements, renouvelant aussi bien l'analyse des stratégies spatiales des entreprises que des dynamiques de développement.

Principalement, c'est le statut de la notion de territoire qui se trouve modifié. De simple ressource – voire support – à exploiter, le territoire devient progressivement un objet traversé de dynamiques diverses (économiques, sociales, identitaires, politiques). Cette évolution est particulièrement visible chez certains économistes, qui revisitent en profondeur les relations entre entreprises et territoires (Benko, Lipietz, 1992 ; Savy, Veltz, 1993 ; Zimmermann, 1998). Chez les géographes, les multiples dimensions du territoire

sont également approfondies : notamment sociales (Di Méo, 1996, 1998), institutionnelles (Raffestin, 1980 ; Barthe, 1998) et économiques (Pouzenc, 1999).

La construction du modèle visant à analyser la question de l'impact territorial des AOC – en d'autres termes l'articulation entre filière de production et territoire – résulte de la mobilisation et du prolongement de différents travaux géographiques portant sur l'activité agricole. Aujourd'hui encore marqués par l'histoire de la discipline, ces travaux s'appuient soit sur une entrée « humaine », dans laquelle l'agriculture est abordée à travers ses implications sociales et économiques, soit une entrée « naturelle », imprégnée de la confrontation entre l'homme et son milieu.

D'un côté, les profonds bouleversements de l'agriculture des pays industrialisés après les années 1950 ont contribué à l'émergence d'une « géographie agricole ». Fortement teintée de préoccupations économiques, ce courant délaisse les aspects naturels pour s'intéresser aux phénomènes de concentration spatiale des industries agroalimentaires (IAA). A travers l'exemple de la Limagne, F. Plet met ainsi en évidence la propension des entreprises à orienter l'agriculture d'une région, notamment à travers l'établissement de liens juridiques et techniques avec les agriculteurs (Plet, 1983). J.-P. Diry propose quant à lui la notion de bassin de production afin de mettre en évidence l'inscription spatiale des filières. Résultant du renforcement progressif des liens entre agriculteurs et industries d'amont et d'aval, le bassin de production constitue la projection spatiale de la filière (Diry, 1997). Particulièrement pertinente pour rendre compte de l'industrialisation de l'agriculture, la géographie agricole a permis des avancées dans l'analyse de la stratégie spatiale des IAA.

De l'autre, les mutations de l'activité agricole ont été appréhendées à travers leur propension à remettre en cause ses caractéristiques traditionnelles. L'étude de D. Ricard consacrée aux montagnes fromagères françaises montre que les progrès techniques et l'accroissement de la productivité bouleversent le fonctionnement des exploitations agricoles de montagne (pratiques d'élevage, races et alimentation des animaux). Pour autant, la diffusion spatiale du modèle laitier issu de la plaine pose problème, étant donné les handicaps naturels inhérents au relief (Ricard, 1993). La thèse de C. Delfosse s'appuie davantage sur une approche historique pour observer la diversité des contextes fromagers régionaux et leur confrontation avec des logiques qualifiées « d'uniformisatrices » (habitudes de consommation, standardisation, normalisation législative). L'auteur distingue ainsi des fromages génériques « ubiquistes », pouvant être fabriqués partout, et des fromages possédant une appellation d'origine, dont les caractéristiques sont liées à un espace (Delfosse, 1992). Ces différents travaux se situent à

l'interface entre produits, conditions naturelles et savoir-faire, et mobilisent la notion de terroir pour rendre compte de la diversité des relations entre les filières et leur espace de production.

Bien qu'inspirée de ces deux types d'approches, la construction de notre questionnement nous a amené à proposer des prolongements. D'une part, il était nécessaire d'insister sur la réciprocité des interactions entre filières et territoires. Il s'agissait de considérer ces bassins de production, non pas uniquement comme des réceptacles soumis aux seules stratégies économiques, mais comme des objets dont les caractéristiques (naturelles, productives, sociales) infléchissent à leur tour la structure et le fonctionnement des entreprises. Dans sa thèse consacrée à la filière avicole label rouge du Gers, L. Couzinet montre à cet égard que les stratégies des producteurs influencent l'évolution de la filière. Ces stratégies ne s'élaborent pas uniquement par rapport à l'aviculture, mais renvoient à des considérations plus larges, comme la recherche de temps libre (Couzinet, 2005).

D'autre part, vis-à-vis des approches en termes de lien au terroir, il était nécessaire d'élargir la réflexion à d'autres dimensions : économique, sociale, identitaire, politique. La notion de territoire s'est donc naturellement avérée plus pertinente que celle de terroir, trop réductrice et de surcroît inadaptée à l'observation des processus de développement. Ce choix suit en cela celui de J. Pilleboue : « *Les acteurs de la qualification des produits recourent plus volontiers au mot 'terroir' qu'à celui de 'territoire'. Si nous avons préféré ce dernier, ce n'est pas seulement parce qu'il est 'à la mode', mais parce que son contenu est plus large et plus complexe que celui de terroir (...)* ».

Fondé sur la notion d'ancrage territorial, notre modèle d'analyse vise donc à appréhender les relations entre activité économique et territoire dans toute leur complexité et leur réciprocité. Il s'agit de comprendre comment les dynamiques productives se projettent sur un espace et tendent à construire des territoires, mais aussi de voir comment les logiques territoriales imprègnent ces dynamiques productives. Envisagé du point de vue de l'acteur (individu, entreprise), l'ancrage renvoie à un processus intentionnel de mobilisation de ressources territoriales. La dimension stratégique est alors fondamentale. A l'inverse, du « point de vue » du territoire, l'ancrage désigne un ensemble de règles, de pesanteurs, de normes qui contraignent la stratégie des acteurs. Aborder le processus dans sa globalité revient dès lors à appréhender le dialogue entre ces deux points de vue.

L'idée est donc d'appréhender notre objet d'étude, non pas de manière isolée, mais dans son contexte territorial, en intégrant des aspects aussi bien productifs que fonciers, identitaires ou politiques. L'ancrage territorial tel qu'il est envisagé ici se veut une grille de lecture, une sorte

de loupe au travers de laquelle on regarde la réalité, et qui au final doit permettre de fournir un cadre d'analyse des processus de développement territorial, cadre dont il convient d'explicitier maintenant la genèse et les principales avancées qu'il a suscitées.

LES APPORTS DU DIALOGUE ENTRE GÉOGRAPHIE ET ÉCONOMIE DANS L'ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

D'un point de vue disciplinaire, notre démarche a pris la forme d'un parcours original fondé sur deux phases successives : une exploration de différents courants économiques dans le but de pallier à certaines insuffisances de la géographie (phase de « décentrage »), suivie d'une réflexion sur les apports de notre discipline aux lacunes constatées dans les travaux économiques (phase de « recentrage »).

La phase de décentrage : les travaux économiques consacrés au développement

Le caractère transversal de notre question de recherche nous a amené à mobiliser les autres sciences sociales, et notamment certains courants de l'économie, tels l'école de la proximité, qui a introduit la dimension spatiale dans l'analyse de la coordination des acteurs¹⁰, permettant en cela de reposer la question des trajectoires de développement. Notre démarche s'est ainsi fondée sur une distanciation vis-à-vis de la géographie, permettant de compenser une certaine « faiblesse » de cette dernière : la relative absence d'outils théoriques aptes à fournir un cadre formalisé des processus de développement. Trois approches conceptuelles ont retenu notre attention : le capital organisationnel, le système productif localisé et le panier de biens.

Dans une optique spécifiquement rurale, F. Aubert, M. Guérin et P. Perrier-Cornet appréhendent le développement à travers deux entrées : la structure organisationnelle et le capital organisationnel. La structure organisationnelle est constituée d'une organisation industrielle (acteurs privés) et d'une organisation institutionnelle (pouvoir politique), mues par des logiques d'action différentes. La confrontation de ces deux types d'organisation donne ainsi naissance à une infinité de trajectoires de développement. Le capital organisationnel se construit quant à lui par l'accumulation de normes collectives dans le temps (Aubert, Guérin, Perrier-Cornet, 2001). En qualifiant une trajectoire de développement soit à travers la prééminence de l'organisation industrielle, soit à travers la suprématie des institutions locales, cette grille d'analyse fait directement référence à la notion de gouvernance territoriale.

En France, les approches du développement dites « post-fordistes » ont vu le jour sous l'impulsion notamment de C. Courlet et de B. Pecqueur, qui

10 - Parmi les auteurs se référant à ce courant, citons notamment Colletis, Gilly (1999), Pecqueur (2001) et Zimmermann (1998).

11 - En géographie, le possibilisme est une attitude scientifique qui consistait à supposer que la nature offre un certain éventail de « possibilités » entre lesquelles l'homme pouvait choisir. La marge de manœuvre d'une société était donc en grande partie dépendante de son avancement technique et ses capacités d'organisation. Des auteurs tels Paul Vidal de la Blache, sans toutefois jamais revendiquer cette dénomination, ont été qualifiés de possibilistes.

proposent la notion de système productif localisé (SPL) afin d'analyser des organisations composées d'entreprises de petite taille spécialisées en différentes fonctions (Courlet, Pecqueur, in Benko, Lipietz, 1992). La caractérisation de ces systèmes (coopérations informelles, interconnaissance, valeurs communes) a permis une formalisation des trajectoires de développement par la construction de typologies fondées sur les processus d'agglomération (concentration spatiale d'activités), de spécialisation (orientation vers un ou deux types d'activités) et de spécification (émergence de structures institutionnelles) (Colletis, Gilly, 1999).

Si les approches concernant les SPL renvoient en premier lieu aux activités industrielles et technologiques, le concept de « panier de biens » développé par B. Pecqueur et A. Mollard s'inscrit dans une acception plus large du territoire, mettant en perspective les liens entre agriculture et tourisme. Cette grille d'analyse repose sur la mise en cohérence dans un même territoire de produits alimentaires et de services touristiques se renforçant mutuellement et contribuant à générer une image positive et cohérente. La réussite du processus dépend de la capacité des acteurs à capter les demandes émanant des touristes et des consommateurs (Pecqueur, 2001 ; Mollard, 2001). Le panier de biens trouve donc son originalité dans une approche transversale du territoire mettant en jeu une multitude d'acteurs. Les dynamiques étudiées ne sont plus ici productives mais patrimoniales.

À travers des éclairages différents des dynamiques territoriales, ces outils conceptuels fournissent des grilles de lecture du développement. La coordination des acteurs étant au cœur du processus, la construction de notre questionnement nécessitait une analyse approfondie du rôle joué par les professionnels des AOC dans les dynamiques collectives, et par-là même de la place de la filière dans les formes de gouvernances territoriales. De même, il importait de se pencher sur le fonctionnement de la filière en tant que système productif localisé : dans une région donnée, a-t-on assisté à l'émergence d'un « tissu » économique lié à la présence d'une appellation ? Enfin, les produits d'appellation devaient être envisagés à travers leur propension à construire ou à s'insérer dans des démarches de valorisation répondant aux critères du modèle du panier de biens. Le développement territorial renvoie ici à la capacité de la profession agricole à « territorialiser » son activité (visites d'exploitations, de fromageries, routes touristiques, manifestations culturelles...).

C'est donc à travers ce détour disciplinaire que s'est élaboré notre dispositif d'évaluation. Cependant, la volonté d'inscrire cette recherche en géographie a nécessité une réappropriation de ces outils et une réflexion sur les apports réels de la discipline : quelle est la pertinence de la démarche géographique dans l'analyse de l'impact territorial

des AOC ? Pour parvenir à ce recentrage, un travail critique des concepts économiques s'est avéré nécessaire.

La phase de recentrage : la propension des géographes à manipuler différentes échelles

En dépit des importantes avancées proposées, l'analyse économique souffre selon nous d'une propension à personnifier le concept de territoire. S'il n'est plus envisagé comme un espace neutre et homogène, le territoire est souvent appréhendé comme un objet doté d'une certaine cohérence. C. Courlet l'assimile ainsi à une forme d'organisation économique mettant en jeu des firmes en interrelation avec des organismes technologiques, de formation et de recherche (Courlet, 1999).

En outre, la vision utilitariste qui prévalait auparavant n'a pas totalement disparu. L'idée d'un territoire pensé uniquement comme un stock de ressources potentielles est toujours présente dans certains travaux. Ainsi, dans son analyse des relations entre firmes et territoires, J.-B. Zimmermann envisage le processus d'ancrage d'une entreprise comme une tension entre son insertion dans un groupe, un secteur et un territoire. Toutefois, si la place de la firme dans le groupe et dans le secteur est appréhendée comme une contrainte plus ou moins subie, l'insertion territoriale est davantage analysée d'un point de vue stratégique (prédation, ancrage ou nomadisme) (Zimmermann, 1995). Ainsi, tout se passe comme si c'était l'insertion dans le groupe et le secteur qui dictait à l'entreprise sa stratégie territoriale, ceci dans une relation à sens unique.

Bien que moins marqué, cet « utilitarisme territorial » demeure une constante qui n'est pas sans rappeler la posture possibiliste¹¹. De la même façon, le territoire proposerait des ressources dont l'entreprise déciderait ou non de disposer en fonction de ses choix stratégiques. Cette posture ne rend compte selon nous que d'une partie de la réalité. Le travail critique destiné à identifier les limites des outils économiques permet donc de mettre en évidence le caractère contraignant du territoire du point de vue des entreprises. Au vu des observations effectuées durant la thèse, les choix stratégiques sont directement ou indirectement imprégnés des réalités socioéconomiques locales et/ou régionales : « *Ainsi, la stratégie industrielle et commerciale du groupe Lactalis semble en effet infléchie par de réelles préoccupations territoriales. Dans les discours et les pratiques des dirigeants, les notions de développement agricole et rural sont récurrentes. Ce phénomène "d'acculturation" apparaît pour Lactalis comme un point de passage obligé qui engage sa légitimité auprès des acteurs locaux* » (Frayssignes, 2001, p. 95).

C'est bel et bien dans cette perspective que la géographie trouve toute sa place. La notion « d'acteur territorialisé » proposée par H. Gumuchian, E. Grasset, R. Lajarge et E. Roux

s'inscrit directement dans ce paradigme récuratif : le contexte inhérent à un territoire influence les pratiques et les représentations des acteurs, ce qui tendrait à réduire leur marge de manœuvre (Gumuchian, Grasset, Lajarge, Roux, 2003). Dans la construction de notre modèle, la géographie propose une appréhension moins réductrice des dynamiques territoriales et fournit de ce fait un cadre à l'analyse des phénomènes de développement (le contenant), les concepts issus de l'économie permettant quant à eux de formaliser des outils aptes à mesurer les processus à l'œuvre (le contenu).

Plus précisément, c'est la propension du géographe à travailler à différentes échelles qu'il s'agit de mobiliser ici. Notre travail de terrain nous a en effet amené à nous poser la question des niveaux territoriaux permettant d'observer les processus de développement liés à la présence d'une AOC. Il a été rapidement établi que l'aire d'appellation ne pouvait, seule, constituer une échelle pertinente. Dans une perspective compréhensive, les entretiens menés avec les acteurs ont permis d'identifier deux échelons territoriaux :

- le premier, baptisé « pôle AOC », désigne un espace regroupant un ensemble de filières d'appellation (échelle régionale) et caractérisé par une proximité, des structures productives entremêlées et une coopération plus ou moins aboutie (appui technique, promotion...) ¹²,
- le second, baptisé « cœur de zone », renvoie quant à lui à un territoire situé à l'intérieur d'une aire d'appellation (échelle communale ou cantonale). Au sein de ces zones, les dynamiques observées, notamment concernant les synergies entre agriculture et tourisme, ont fait l'objet d'analyses plus poussées ¹³.

En conclusion, le dialogue pluridisciplinaire qui a nourri notre démarche a permis la construction d'un modèle apte à répondre à la demande d'évaluation de l'impact territorial des AOC. Notre recherche revendique malgré tout son statut géographique. Ce travail de « décentrage – recentrage » a permis de clarifier le positionnement de la géographie vis-à-vis des autres sciences sociales et de mettre en lumière sa contribution à l'analyse du développement territorial. C'est cette contribution que nous nous proposons de caractériser maintenant.

VERS L’AFFIRMATION D’UNE « GÉOGRAPHIE DE LA QUALITÉ » APTE À RENOUVELER L’ANALYSE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Notre démarche a permis de revisiter plusieurs notions clés du développement tout en introduisant de nouvelles pistes de réflexion. Ces avancées sont autant de contributions à l'affirmation d'un courant spécifique de la géographie rurale fondé sur l'analyse des liens entre produits de qualité et dynamiques territoriales.

Le développement territorial entre ressources et coordinations

Outre les avancées théoriques et méthodologiques inhérentes aux « ingrédients de base » du processus de développement que sont la ressource et la coordination, la recherche a également mis en évidence des éléments plus opérationnels pour les professionnels des filières et les acteurs du développement.

Qu'il s'agisse de développement « productif » (SPL) ou en termes de synergies entre agriculture et tourisme (paniers de biens), l'absence de modèle unique demeure une constante. Les trajectoires mises en évidence sont toutes originales et comportent des forces comme des faiblesses. Les processus observés sont donc fortement imprégnés des caractéristiques historiques, sociales et économiques des territoires correspondants ¹⁴. Cet enracinement permet également d'identifier des enjeux très dissemblables d'un territoire à l'autre, tant en termes démographiques que fonciers ou touristiques. Le contexte de faibles densités du Sud-Aveyron a par exemple peu à voir avec la forte pression urbaine constatée dans les Savoies. Ainsi, il s'est avéré que notre recherche portait moins sur la contribution des AOC au développement que sur leur capacité à répondre – en fonction de leur importance économique – à des enjeux territoriaux spécifiques.

Le dialogue entre économie et géographie a également permis de mieux caractériser ce qui semble être les deux fondements du processus de développement territorial : la ressource et la coordination. Elaborées au préalable puis appliquées sur les différents terrains d'étude, les approches fondées sur le SPL et le panier de biens ont mis en évidence deux modes de construction de ressources :

- des ressources directement liées à l'activité productive. La présence d'une ou plusieurs AOC implique des besoins de compétences (techniques, formation, recherche), compétences qui deviennent des ressources génériques ou spécifiques porteuses de développement. Le caractère non reproductible d'une AOC amène à nous interroger sur la manière dont celle-ci peut contribuer à une trajectoire de « spécification de ressources », pouvant aboutir à l'émergence d'un pôle de compétences lié à l'élevage et/ou à la transformation fromagère,
- des ressources issues d'une coordination plurisectorielle, aptes à qualifier un territoire (échelle territoriale à forte notoriété, fréquentation touristique, infrastructures de transport...). La mise en valeur, notamment touristique, des produits de terroir vient concrétiser les coordinations mises en place par les acteurs. Ces stratégies renvoient à la question de la valorisation du patrimoine rural au sens large et à la construction d'une offre « touristique-gastronomique » ¹⁵ attractive et cohérente.

12 - L'expression de structure productive entremêlée correspond à des situations où un professionnel (producteur ou transformateur) est présent simultanément dans plusieurs filières AOC. Les appellations de Basse-Normandie, des Savoies ou du Massif Central peuvent ainsi être assimilées à des pôles AOC.

13 - Quelques exemples de « cœurs de zones » étudiés dans la thèse : Camembert, Sancerre (AOC Crottin de Chavignol), Roquefort-sur-Soulzon.

14 - Les différentes monographies réalisées illustrent par exemple l'opposition entre le Pays d'Auge (Basse-Normandie), caractérisé par une faible propension à l'action collective et une place prépondérante laissée à l'action publique, et les deux départements savoyards, où la dynamique collective est historiquement forte.

15 - Selon l'expression empruntée à J. Bessièrre (2000).

16 - Réussite visible dans le Sud-Aveyron et les Savoies, plus discutable en Basse-Normandie et dans le Centre (Frayssignes, 2005)

17 - On a pu observer localement que des démarches initiées par des acteurs privés ont parfois fait l'objet d'un processus d'institutionnalisation (de récupération ?) par les acteurs publics, aboutissant ainsi à des actions portées uniquement par des élus, sans relais de la part des acteurs privés.

18 - À titre d'exemple, les agriculteurs doivent se former aux exigences de l'activité touristique (accueil, discours sur l'exploitation, le produit...), tandis que les professionnels du tourisme doivent prendre en considération le rythme de l'activité agricole.

Au vu des résultats obtenus, ces deux éclairages semblent d'ailleurs étroitement corrélés. La réussite « productive » des pôles AOC va en effet de pair avec leur réussite en termes de synergies entre activités¹⁶. Ainsi, malgré des dynamiques et des acteurs différents, les deux processus paraissent répondre à des logiques similaires.

L'analyse des coordinations entre acteurs a confirmé toute la pertinence d'une réflexion sur le développement à partir de la sphère privée. Influencés par les sciences politiques, les géographes ont en effet eu tendance à privilégier une entrée par les politiques publiques, en particulier lorsqu'ils mobilisent la notion de gouvernance territoriale, définie par L. Barthe comme la « *construction d'une capacité de gouvernement et la mise en place de nouveaux modes de régulation et de démocratie locale impliquant un éventail élargi d'acteurs aux statuts divers* » (Barthe, 2001, p. 78). En dépit de l'émergence de nouveaux acteurs due aux nouvelles formes d'intervention des politiques publiques, l'approche institutionnelle est restée dominante en géographie, laissant le plus souvent l'analyse des acteurs privés aux économistes du développement.

Ainsi, même s'il n'existe pas de modèle unique, il apparaît néanmoins qu'une forme de gouvernance équilibrée (acteurs publics et privés) constitue un des facteurs de réussite d'une trajectoire de développement. Observée sur certains territoires, la prégnance de l'action publique est susceptible de se révéler néfaste¹⁷. A l'inverse, une prise en considération accrue des logiques privées (professionnels du tourisme, de l'agroalimentaire) peut contribuer à une meilleure adéquation avec les attentes des touristes et des consommateurs, la réussite d'une démarche locale résidant souvent dans sa capacité à capter une demande extérieure.

Au-delà des enjeux épistémologiques inhérents au développement territorial, la recherche propose également des avancées du point de vue de l'action sur le terrain. Deux idées apparaissent ainsi fondamentales et méritent que l'on s'y arrête : le dialogue entre acteurs et l'identification des intérêts potentiellement convergents.

Les démarches de partenariat entre agriculture et tourisme se sont longtemps inscrites dans un contexte d'antagonisme. Les agriculteurs ont ainsi considéré le tourisme avec méfiance, tandis que les opérateurs touristiques se sont peu souciés des espaces ruraux et de la production agricole. Le décloisonnement à l'œuvre aujourd'hui semble résulter d'un besoin de coopération. Le développement du tourisme rural et agricole s'explique par une demande accrue à laquelle il convient de répondre. En parallèle, l'émergence du concept de multifonctionnalité contribue à une ouverture de l'agriculture sur le reste de la société.

En tant que représentants à part entière du patrimoine culturel des espaces ruraux, les

produits alimentaires font ainsi l'objet d'une attention croissante. Toutefois, si la présence de ces ressources potentielles est bien perçue par les élus et les agents de développement, les modalités de mise en cohérence de ces ressources posent souvent problème et laissent les acteurs relativement démunis. Les résultats mettent en évidence la nécessité d'instaurer – sur un même territoire – un dialogue entre les différents secteurs d'activités. Préalable indispensable, ce dialogue vise à une meilleure compréhension des préoccupations de chacun, ainsi qu'une mise en compatibilité des habitudes de travail¹⁸. Envisagé comme un processus d'apprentissage, il doit déboucher sur la construction d'un espace stratégique territorialisé, pertinent et légitime pour l'action. L'analyse des relations entre professionnels des filières fromagères d'AOC, opérateurs touristiques, restaurateurs et viticulteurs – également en AOC – a ainsi permis de poser les jalons d'une réflexion relative à la mutualisation des compétences et des savoir-faire. Les professionnels du tourisme apportent en effet leur connaissance sur la demande et le positionnement des produits et des services. Les professionnels des filières d'AOC fournissent quant à eux le « contenu » dans les opérations de communication. Enfin, les élus locaux et les agents de développement sont les plus à même de construire les démarches, à travers leurs compétences dans le financement et l'ingénierie de projet.

Les attentes des professionnels concernant les conditions de réussite des filières d'AOC nous ont amené à approfondir cette idée de dialogue et à nous poser la question en ces termes : quel intérêt ceux-ci peuvent-ils avoir à s'engager dans des démarches territoriales, autrement dit à « faire du développement » ? Dans cette perspective, l'idée d'intérêts potentiellement convergents vise à démontrer que l'inscription des AOC dans les dynamiques de développement ne renvoie pas seulement à des enjeux territoriaux, mais concerne également pour une part la pérennité des filières. La thèse a en effet mis en évidence le fait que l'ouverture territoriale des professionnels ne relevait pas seulement d'un acte désintéressé, mais devait être également envisagé comme une démarche stratégique fondée sur l'attente d'un « retour sur investissement ». Les bénéfices retirés par les acteurs ne sont pas seulement financiers. Les contacts avec les touristes et les consommateurs contribuent à valoriser la perception du métier d'agriculteur. Les transformateurs y trouvent quant à eux une source supplémentaire de notoriété et de légitimité. Ces bénéfices demeurent malgré tout une réponse partielle aux préoccupations sectorielles (valeur ajoutée, renouvellement des exploitations...).

La convergence d'intérêts est une réalité dans la mesure où l'AOC est une ressource potentiellement mobilisable par différents types d'acteurs. Pour les élus locaux comme les professionnels du tourisme, un produit dit

« traditionnel » induit un contenu supplémentaire au projet de développement, l'ajout de l'appellation accentuant le processus de différenciation¹⁹. On a ainsi pu observer qu'à l'échelle locale, une démarche AOC pouvait constituer un « facilitateur de coordination » susceptible de relancer une dynamique collective en déclin²⁰. En outre, le caractère structuré d'une filière d'appellation présente l'avantage pour les acteurs touristiques d'avoir affaire à un interlocuteur bien identifié, tout en contribuant à élargir/spécifier l'offre territoriale. La notion d'intérêts potentiellement convergents est donc au cœur des démarches de développement. La rencontre partielle entre logiques sectorielles et logiques territoriales constitue un autre « ingrédient » indispensable dans la réussite du processus. Du point de vue des professionnels, « faire du développement » peut donc s'avérer bénéfique pour la pérennité de leur activité : le développement territorial s'inscrivant dans une stratégie « gagnant – gagnant ».

Ces différentes avancées ont une vocation épistémologique plus large. À travers la mobilisation des travaux des géographes, il s'agit en effet d'inscrire notre recherche dans un courant spécifique fondé sur la notion de qualité.

Une contribution au renforcement du courant de la géographie de la qualité, composante de la géographie rurale

L'émergence d'un paradigme qualitatif dans les sciences sociales concerne en premier lieu l'économie et résulte du bouleversement de l'activité agricole et agroalimentaire à partir des années 1970. G. Allaire et R. Boyer estiment que cette transformation aboutit à l'émergence de modèles économiques alternatifs au fordisme. De nouvelles formes de coordination – et de concurrence – apparaissent au sein des filières, fondées notamment sur de nouveaux critères de qualité (Allaire, Boyer, 1995). Les attentes des consommateurs sur la sécurité et la santé ont amené les pouvoirs publics à renforcer la politique de qualité, en premier lieu dans un souci d'information, et ensuite en tant qu'outil de marché.

Cette évolution amène les économistes à faire appel à de nouvelles catégories d'analyse, et notamment au territoire, dans la mesure où la différenciation des produits se réalise notamment à travers la mobilisation de composantes territoriales (lien au terroir, identité...). La proximité avec les préoccupations des géographes devient alors plus visible. B. Sylvander et F. Marty confrontent par exemple le contenu de deux cahiers des charges AOC et mettent en évidence deux modèles productifs distincts, l'un fondé sur des logiques dites « territoriales » (prégnance d'une activité artisanale, pratiques d'élevage et de transformation traditionnelles), et l'autre davantage industriel, caractérisé par des structures de taille importante et des pratiques intensives

(Sylvander, Marty, 2000). Ces deux modèles apparaissent très proches du clivage mis en évidence par D. Ricard entre « AOC libérales » (conditions de production peu ou pas définies) et « AOC contraignantes » (cahiers des charges précis) (Ricard, 1993). Dans « *La grande transformation de l'agriculture* », la collaboration entre C. Delfosse et M.-T. Letablier témoigne également de cette convergence. La qualité est abordée comme un compromis socialement construit, notamment fondé sur des rapports à l'espace qui évoluent (Delfosse, Letablier, in Allaire, Boyer, 1995).

En partie sous l'influence des économistes, la géographie a également été touchée par le renforcement des préoccupations qualitatives. La réelle naissance de cette géographie de la qualité semble coïncider avec la parution en 1999 d'un numéro de la revue *Sud-Ouest Européen* consacré à cette question. Dans son article introductif, J. Pilleboue estime que la qualité questionne également les géographes, mais selon des modalités particulières : « *À la différence des économistes, ils (NDLR : les géographes) ne concentrent pas leurs analyses sur la mise en place (...) des nouvelles formes d'organisation et de régulation internes et externes aux filières de production. Ce sont plutôt les processus de déqualification et de requalification des territoires productifs qui retiennent leur attention* » (Pilleboue, 1999, p. 6).

Partie intégrante de la géographie rurale, ce courant a contribué à un renouvellement de la manière d'appréhender l'agriculture, aussi bien par la géographie agricole que par l'approche du lien au terroir. Ainsi, face aux nouvelles attentes des consommateurs, les firmes élaborent de nouvelles stratégies de différenciation fondées sur une territorialisation accrue de leur activité. À partir de l'exemple du Nord Pas-de-Calais, C. Margetic explique que les entreprises s'efforcent de s'adapter aux nouvelles attentes à travers des démarches de certification (normes ISO ou signes officiels de qualité). Ces nouvelles stratégies sont, quoi qu'il en soit, autant de ressources potentielles pour le développement, qu'il soit qualifié de territorial ou de durable (Margetic, 2004).

La notion de terroir est également revisitée par ce paradigme qualitatif et, là encore, les travaux s'orientent peu à peu vers la question du développement. Ainsi, à propos de la viticulture du nord de l'Aquitaine, J.-C. Hinnewinkel dépasse l'ambiguïté de la notion de terroir en montrant que cette activité peut devenir un facteur de construction territoriale en s'identifiant à des entités spatiales pertinentes et en favorisant l'émergence de démarches de valorisation en lien avec le tourisme (Hinnewinkel, 2002). C. Delfosse estime qu'une dénomination géographique constitue une carte de visite pour un territoire si elle est mobilisée par les collectivités territoriales qui désirent s'appuyer sur sa renommée. Des démarches de labellisation peuvent ainsi être

19 - Si, comme l'explique C. Delfosse, il n'est guère de projet de territoire (rural) sans valorisation des produits de terroir (Delfosse, 2007), on peut ajouter que si la plupart des espaces ruraux sont à même de proposer des produits de terroir, la présence d'une AOC constitue un avantage comparatif incontestable. En dépit de la méconnaissance des signes officiels de qualité par les consommateurs, l'appellation d'origine demeure une garantie de sérieux et de qualité.

20 - C'est par exemple le cas de l'AOC Tomme des Bauges (Savoie et Haute-Savoie). Initié en 1986 et obtenu en 2002, l'appellation a constitué un projet fédérateur pour le développement du massif des Bauges, en particulier du fait de sa concomitance avec un projet de parc naturel régional.

21 - Même si l'auteur n'emploie pas le terme de ressource, la proximité les travaux de B. Pecqueur sur la notion de panier de biens – est ici très nette.

22 - Selon la formule de C. Fischler : « *Nous sommes ce que nous mangeons* » (Fischler, 1990).

intimement liées à des démarches plus larges de développement, comme dans le cas de l'AOC Maroilles, indissociable du Pays de la Thiérache (Delfosse, 1999, 2004). Enfin, l'exemple de l'Aubrac analysé par L. Laurens est également révélateur d'une mobilisation identitaire des acteurs autour d'une stratégie de développement. Les différentes ressources (AOC Laguiole, couteau, race Aubrac...) sont mises en valeur par une offre touristique et une communication spécifiques (Laurens, 1999²¹).

Ce réel renouvellement des recherches consacrées aux dynamiques de développement rural nous conduit à présenter ce courant de la géographie de la qualité comme un courant à part entière de la géographie rurale et dans lequel nous entendons inscrire nos propres travaux. Les produits alimentaires demeurent une porte d'entrée dans l'analyse des dynamiques territoriales, dans la mesure où ceux-ci restent les dépositaires de l'identité paysanne, bien souvent au fondement des démarches de développement.

L'une des spécificités de la géographie de la qualité réside selon nous dans son importante ouverture disciplinaire, notamment vers l'économie. Loin d'être une faiblesse, cette ouverture doit au contraire lui permettre de mieux affirmer son positionnement au sein des autres sciences sociales en général et de la géographie rurale en particulier. Au vu des évolutions à l'œuvre dans les espaces ruraux (périurbanisation) il nous semble que l'affirmation par les ruralistes de la spécificité et de la pertinence de leur objet d'étude dépendra en partie de la capacité de ce courant à répondre aux enjeux fondamentaux de la ruralité (signes officiels de qualité, valorisation des ressources, multifonctionnalité...) et à approfondir d'autres thématiques (durabilité, circuits courts...).

CONCLUSION

La démarche présentée dans cet article se fondait sur un pari : pouvoir concilier la réponse à une demande professionnelle avec une réflexion théorique et épistémologique. Apportant chacune leur contribution à la recherche, économie et géographie s'inscrivent ici dans une relation de complémentarité. Les concepts économiques fournissent les outils aptes à rendre compte des processus de développement (SPL, panier de biens), la posture géographique permettant quant à elle d'introduire dans l'analyse la dimension scalaire (articulation entre « pôles AOC » et « cœurs de zone »).

Toutefois, en dépit de son caractère « hybride », la recherche n'entend pas moins revendiquer son ancrage dans la discipline géographique. On en veut pour preuve la volonté de s'inscrire dans le courant de la géographie de la qualité, composante d'un champ transversal aux sciences sociales : celui des relations entre activités économiques et dynamiques territoriales.

Le travail contribue à des avancées pour l'analyse des dynamiques de l'emploi en milieu rural, et plus largement des dynamiques de développement. Réalisée à partir des pratiques et des représentations des acteurs privés – c'est-à-dire sans zonage pré-établi – notre démarche méthodologique vise à appréhender la manière dont ces dynamiques s'inscrivent ou non dans les maillages administratifs existants, notamment les plus récents (Communautés de Communes, Pays).

Fondé sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, le dispositif d'évaluation a permis de mettre en évidence les bénéfices induits par la présence de filières AOC pour un territoire. Plus largement, il apparaît que l'activité agricole – et par extension le secteur agroalimentaire – demeure aujourd'hui encore le symbole de cette culture paysanne de plus en plus demandée par une société à la recherche de ses racines. La consommation de produits ancrés à des lieux particuliers et d'espaces touristiques constitue de ce fait autant d'opportunités pour légitimer et renforcer la place des agriculteurs au sein des territoires ruraux, ceci en dépit d'un poids économique toujours plus modeste.

On a pu constater que les enjeux liés aux produits sous signe de qualité ne renvoyaient pas uniquement à des espaces ruraux fragiles d'un point de vue économique ou démographique, mais pouvait également concerner des territoires touchés par une forte périurbanisation (Haute-Savoie et AOC Reblochon par exemple). Malgré tout, les réflexions épistémologiques développées dans cet article suscitent des questionnements sur le statut même de la ruralité. L'originalité des processus à l'œuvre (valorisation de ressources, coordinations d'acteurs) met en évidence la spécificité des dynamiques rurales. Les produits alimentaires – et plus encore des produits dits « de terroir » – ne sont pas uniquement consommés, mais présentent la particularité de faire l'objet d'une assimilation symbolique²². Ainsi, au-delà d'une assomilation rurale affirmée, c'est de la défense de cette composante de notre identité dont il est ici question. C'est en tout cas le sens que nous entendons donner à notre démarche.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAIRE G., BOYER R., 1995, *La Grande Transformation de l'agriculture*, INRA, Economica, collection Economie Agricole et Agro-Alimentaire, 444 p.

AUBERT F., GUERIN M., PERRIER-CORNET P., 2001, Organisation et territoire – un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, p. 393-414.

BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., 1991, *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Economica, 1132 p.

BARTHE L., 1998, *Processus de différenciation des espaces ruraux et politiques de développement*

local, thèse de doctorat en Études rurales, mention Géographie, UTM – ENSAT – ENFA, 654 p.

BENKO G., LIPIETZ A., 1992, *Les régions qui gagnent – les nouveaux paradigmes de la Géographie Economique*, Paris, PUF, coll. Économie en Liberté, 424 p.

BESSIERE J., 2000, *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le Pays de Roquefort et le Périgord Noir*, thèse de doctorat en Etudes Rurales, ESSOR, UTM-ENSAT-ENFA, 518 p. (2 tomes).

BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1987, *Les Économies de la Grandeur*, Paris, Presses Universitaires de France, Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, 361 p.

COLLETIS G., GILLY J.-P., 1999, Construction territoriale et dynamiques économiques, *Sciences de la Société*, n°48, p. 25-47.

COURLET C., 1999, Territoire et développement, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, p. 533-545.

COUZINET L., 2005, *Les filières agroalimentaires sous signes officiels de qualité et leurs territoires : étude de la filière avicole Label Rouge du Gers et de son territoire départemental*, thèse de doctorat en Études Rurales, ESSOR, mention Géographie, Université de Toulouse le Mirail, 2 tomes (332 et 106 p.).

DELFOSE C., 1999, Interactions entre qualités et territoires, l'exemple des Bries, *Sud-Ouest Européen*, n°6, p. 41-50.

DELFOSE C., 2004, L'appellation d'origine du Maroilles. Comment définir l'aire de production d'un fromage en liaison avec celle d'un pays ?, *Ruralia*, n°15, p. 115-136.

DELFOSE C., 2007a, *La France fromagère (1850-1990)*, Paris, Boutiques de l'Histoire, collection Mondes Ruraux Contemporains, 300 p.

DELFOSE C., 2007b, *Faire son beurre avec le terroir... l'exemple des beurres de Bresse et du Nord*, communication au séminaire du Laboratoire d'Etudes Rurales Mode du terroir et produits agroalimentaires, Institut des Sciences de l'Homme, Lyon, 1^{er} décembre 2007, 12 p.

DI MEO G., 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, collection Géographie Sociale, 208 p.

DI MEO G., 1998 (rééd. 2001), *Géographie Sociale et territoires*, Paris, Nathan Université, collection Fac Géographie, 320 p.

DIRY J.-P., 1997, Filières agro-alimentaires et bassins de production dans les pays développés, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°4, p. 434-443.

FISCHLER C., 1990, *L'omnivore : le goût, la cuisine et le corps*, Paris, éd. Odile Jacob, 392 p.

FRAYSSIGNES J., 2001, L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC – l'exemple du système Roquefort, *Economie Rurale*, n°264-265, p. 89-103.

FRAYSSIGNES J., 2005, *Les AOC dans le développement territorial – une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères*, thèse de doctorat en Études Rurales, mention Géographie, INP – ENSAT, 469 p. (2 volumes).

FRAYSSIGNES J., 2007a, *Le statut ambigu de la notion de terroir dans l'analyse du lien entre qualité et développement territorial*, communication au séminaire du Laboratoire d'Etudes Rurales Mode du terroir et produits agroalimentaires, Institut des Sciences de l'Homme, Lyon, 1^{er} décembre 2007, 11 p.

FRAYSSIGNES J., 2007b, Les produits sous signe officiel de qualité dans les dynamiques de développement territorial : l'exemple des AOC fromagères françaises, in LE CARO Y., MADELINE P., PIERRE G. (dir.), *Agriculteurs et Territoires – entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection Espaces et Territoires, 269 p., p. 31-48.

GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos – Economica, collection Géographie, 188 p.

HINNEWINKEL J.-C., 1999, Terroirs et « qualité des vins » : quels liens dans les vignobles du nord de l'Aquitaine ?, *Sud-Ouest Européen*, n°6, p. 9-19.

HINNEWINKEL J.-C., 2002, La vigne, un facteur de construction territoriale en Aquitaine, *Sud-Ouest Européen*, n°14, p. 79-86.

LAURENS L., 1999, Le long parcours de l'Aubrac... Productions de qualité, développement local et affirmation d'une identité micro-régionale, *Sud-Ouest Européen*, n°6, p. 51-60.

MARGETIC C., 1999, Filières agro-alimentaires « de qualité » et territoires : l'exemple des filières viande dans le Nord-Pas-de-Calais, *Sud-Ouest Européen*, n°6, p. 61-68.

MARGETIC C., 2004, Proximités et territoires de firmes agro-industrielles, in MARGETIC C. (dir.), *Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales*, Artois Presses Université, collection Géographie, p. 89-108.

MATHIEU N., (dir.), 1995, *L'emploi rural – une vitalité cachée*, L'Harmattan, collection Alternatives Rurales, 186 p.

MOLLARD A., 2001, Qualité et développement territorial – un outil d'analyse théorique à partir de la rente, *Economie Rurale*, n° 261, p. 16-34.

- PECQUEUR B., 2001, Qualité et développement territorial, l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Économie Rurale*, n° 261, p. 37-49.
- PILLEBOUE J., 1999, Les produits agro-alimentaires de qualité, remarques sur leurs liens au territoire, *Sud-Ouest Européen*, n°6, p. 69-83.
- PLET F., 1983, Coopération, productions contractuelles et transformations de l'espace en Limagne, *L'Information Géographique*, n°47, p. 12-22.
- POUZENC M., 1999, *Grande distribution alimentaire et recomposition des territoires, études des stratégies d'acteurs dans les zones rurales de Midi-Pyrénées*, thèse de Doctorat, UTM – ENSAT – ENFA, 574 p. (2 tomes).
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une Géographie du pouvoir*, éditions LITEC, collection Géographie économique et sociale, 250 p.
- RICARD D., 1993, *Les montagnes fromagères en France : terroirs, agriculture de qualité et appellations d'origine*, thèse de Doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 494 p.
- SAVY M., VELTZ P. (dir.), 1993, *Les nouveaux espaces de l'entreprise*, DATAR, éditions de l'Aube, collection Monde en Cours, 200 p.
- ZIMMERMANN J.-B. (coord.), 1995, *L'ancrage territorial des activités industrielles et technologiques – une approche méthodologique*, Rapport final, Commissariat Général du Plan, Convention d'Études n°2394, 86 p.
- ZIMMERMANN J.-B., 1998, Nomadisme et ancrage territorial, propositions méthodologiques pour l'analyse des relations firmes – territoire, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°2, p. 211-230.

Adresse de l'auteur

Institut Agronomique
Méditerranéen de Montpellier
3191 route de Mende
F 34 093 Montpellier cedex 5
Chercheur associé à l'UMR
Dynamiques Rurales
E. mail : frayssignes@iamm.fr